

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 septembre 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 4 septembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne BARBANSON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 66

**Etaient présents : 55 (dont 5 suppléants)**

Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Christelle RUYSSCHAERT - Mireille QUARLIN - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 36**

Marc HAMARD - Gines ACHAT - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Marie-Noëlle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Lionel FOUGERAS - Eric LYOBARD

**Excusés ayant donné pouvoir : 11**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - François GROSS a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - André DONZE a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Animation territoriale

Rapporteur : Roland PEYRON

## Culture

### **182-2024 Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Parfum de Jazz**

L'association « Parfum de Jazz » est une association créée en 2003 dont l'objectif est de développer l'offre musicale sur le territoire de la Drôme Provençale (Baronnies et Tricastin) à travers l'organisation d'un festival traditionnellement organisé durant une période d'un mois entre mi-juillet et mi-août.

Fort d'environ 150 adhérents, en 2023, le Conseil d'administration de l'association a connu un renouvellement important et le 4 mars 2024, une nouvelle organisation du Bureau a été entérinée.

Durant ces deux années de transition, l'association a maintenu l'organisation du Festival « Parfum de Jazz ». Aussi ce sont, en moyenne, 26 concerts qui ont été organisés dans les communes partenaires. Parmi ces communes figurent :

- en Tricastin : Pierrelatte, Saint-Restitut, Donzère, Montségur-sur-Lauzon, Saint-Remèze
- en Baronnies : Buis-les-Baronnies, Mollans-sur-Ouvèze, Beauvoisin, Saint-Auban-sur-Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet. Depuis, le territoire s'est étendu à Nyons et Montbrun-les-Bains.

Aussi, dans un contexte de changement caractérisé par le départ de bénévoles référents depuis de nombreuses années, les nouveaux arrivants au Conseil d'administration ont sollicité le soutien financier de la Communauté de communes pour assurer au mieux la période de transition 2023 et 2024. Le montant sollicité pour les deux années s'élève à 5 000 €.

**Considérant** que la fréquentation croissante (environ 10 000 festivaliers) du Festival « Parfum de Jazz » génère des retombées artistiques et touristiques importantes ;

**Considérant** qu'il contribue ainsi au rayonnement de la Drôme Provençale et que sa notoriété en fait un rendez-jazz de premier ordre pour la région ;

**Considérant** que le Festival « Parfum de Jazz » permet à des formations locales de faire connaître leur talent dans les villages des Baronnies provençales ;

**Considérant**, enfin, qu'il est opportun d'apporter un soutien financier à l'association pour l'accompagner dans sa phase de transition ;

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 66**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** à titre ponctuel et non pérenne l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour l'association « Parfum de Jazz » ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,  
Fabienne BARBANSON



Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 24/09/2024

Mise en ligne le : 25/09/2024

Ampliation à :